

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINTE MERE EGLISE

REUNION DU 9 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le neuf juillet, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Mère-Eglise, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur QUETIER, Maire.

**Etaient présents : M. QUETIER, M.VOISIN S., M.LACOTTE, MME HEBERT, MME MICHEL  
MME MAURER, M. CONTENTIN, MME MARAIS, M. DROUET , M. SANTINI, MME MARIE,  
M. VOISIN H., MME JORET, M. PALFREYMAN, MME LEFEVRE, M. BUSSEROLLES**

**Absents excusés: Mme BUZE ayant donné procuration à Mr LACOTTE  
Mme HASLEY ayant donné procuration à Mme LEFEVRE**

**Absents: M. HASLEY**

Convocation : 02/07/2015

Affichage : 17/07/2015

Mr SANTINI a été désigné comme secrétaire de séance.

**Approbation du compte rendu du précédent conseil :**

**Le compte-rendu du conseil municipal du 25 juin 2015 n'amenant pas de remarque particulière a été approuvé à l'unanimité des présents.**

Monsieur le Maire commence par la lecture du courrier de remerciements des organisateurs de la Marche Internationale pour la Paix, et en profite pour annoncer que celle-ci sera reconduite pour la dixième fois le 28 mai 2016.

**72/2015 - Sens de la circulation rue Gabriel Roalès**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un courrier accompagné d'un coupon réponse avait été adressé le 28 avril dernier, à tous les riverains de cette cité, afin de pouvoir recueillir l'avis de chacun.

Il s'avère que suite à cette consultation et après avoir collecté l'avis de 14 foyers :

- 7 se prononcent pour le maintien du sens de circulation actuel
- 5 souhaiteraient l'inversion du sens de circulation et
- 2 souhaiteraient une circulation à double sens

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à s'exprimer de nouveau sur ce choix. Après réflexion, le sens actuel de circulation paraît le plus logique, la majorité

s'étant prononcée envers le maintien du sens de circulation mis en place depuis la création de cette cité. Après avoir entendu Monsieur le Maire, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés DECIDE de maintenir le sens actuel de circulation.

### **73/2015 - Chemin de la Haule**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce chemin qui vient d'être bitumé, n'a pas vocation à devenir une route pour aller de la rue Général de Gaulle au rond-point Sainte-Ode.

Après un tour de table, il est proposé d'apposer à chaque extrémité de la voirie, des panneaux interdisant la circulation à tous véhicules à moteur (sauf 50 cm<sup>3</sup>) excepté pour les riverains.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés APPROUVE cette décision.

### **74/2015 - Marché de maîtrise d'oeuvre rue Lemonnier Adrix, rue de Beauvais, rue Fontaine du Mont, rue Flandres Dunkerque**

Monsieur le Maire annonce qu'il a été fait appel à 5 bureaux d'études d'analyses.

La Société VRD Services de Verson (14) étant la moins et à la fois la mieux disante a été retenue pour un coût de 10 800 € HT. (A souligner que le coût du plus disant s'élevait à 19 500.00 € HT).

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés retient la société VDR Services et AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER tous actes ce rapportant à cette dépense.

### **75/2015 - Lancement consultation pour la mise aux normes de 104 branchements privés.**

Pour être validé par l'Agence de l'Eau, en octobre prochain, une consultation a dû être lancée près du cabinet SAFEGE pour 104 branchements non conformes.

Après travaux, 25 d'entre eux répondent aux normes de conformité.

Quant aux 79 branchements non conformes restants, un appel d'offre a été lancé, le coût des travaux s'élèverait à 164 168.00 € HT, montant qui serait subventionnable par l'Agence de l'Eau à hauteur de 205 000.00 € HT, soit 2 000.00 € HT pour un branchement simple et 3 500.00 € HT pour un branchement dit complexe. Cette subvention devrait pouvoir couvrir la totalité de cette dépense.

Monsieur le Maire interroge l'assemblée afin de savoir si l'un des membres s'oppose à cette consultation.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE cette demande et AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER tous actes ce rapportant à cette consultation.

### **76/2015 - Etude de la conformité de 500 branchements**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une étude de conformité concernant 500 branchements doit être lancée pour un coût de 62 471.00 € HT, et précise que l'Agence de l'Eau s'engage à subventionner cette dépense à hauteur de 50 %. Soit un reste à charge pour la commune de 31 235.50 € HT.

Après concertation, et avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés ADOPTE cette demande APPROUVE le lancement d'une consultation et AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER tous actes ce rapportant à cette consultation.

### **77/2015 - Lancement d'une consultation pour la restauration de l'orgue**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, qu'en accord avec l'association « Orgue en bocage et marais », une consultation a été lancée près de 3 entreprises pour la restauration de l'orgue de l'église, soit :

- l'entreprise Bernard COGEZ
- La Sarl CONAN
- L'entreprise BETINE LES ORGUES

L'ouverture des plis est prévue en septembre prochain, en présence des membres de la commission d'appels d'offres et des représentants de l'association « Orgue en bocage et marais »

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER tous actes ce rapportant à cette consultation.

### **78/2015 - Adhésion au CEP (Conseil en Energie Partagée) proposée par le SDEM**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en place un plan d'économie d'énergie, avant de se lancer dans des travaux conséquents d'isolation, comme l'isolation de la toiture de la mairie, de la scène salle des fêtes etc... Après avoir rencontré le SDEM (Syndicat Départemental d'Energies de la Manche) le 30 juin dernier, il lui paraît important de planifier ces travaux à plus long terme.

Cet organisme propose un nouveau service pour nous accompagner, et nous propose de signer une convention d'adhésion au Conseil en Energie partagé (CEP). Conseils gratuits après une adhésion à hauteur de 2 € par habitant et par an (soit 1 617 habitants X 2 € = 3 234 € ) et pour un engagement de 3 ans.

Il est précisé que les communes ayant travaillé en collaboration avec cet organisme reconnaissent des économies notables.

Une analyse des bâtiments serait réalisée, et les matériaux seraient préconisés par le SDEM.

Ces diagnostics et conseils techniques nous permettraient un investissement meilleur pour un rendement optimal.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés APPROUVE l'adhésion au CEP et AUTORISE Monsieur le Maire à SIGNER tous actes ce rapportant à cette adhésion.

### **79/2015 - Entrée du camping**

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que les exploitants du camping de Sainte Mère Eglise, souhaiteraient créer une nouvelle entrée à leur établissement à côté de l'aire de stationnement communal pour camping-cars, ainsi que la construction d'un bâtiment pour la réception des touristes.

Il en résulte une mise en valeur du camping, et plus de facilité pour la circulation des véhicules, l'accès actuel rue du 505<sup>ème</sup> Airborne étant moins aisé avec les bus scolaires.

L'avis général semble plutôt FAVORABLE, la décision finale sera prise au vu des plans du permis de construire qui sera déposé en mairie.

### **80/2015 - Bilan des commissions logement sur une année**

Madame HEBERT fait le point à l'assemblée de l'activité de la commission logement qu'elle préside, qui est composée de 4 membres, et qui depuis le début du mandat, s'est réunie à 12 reprises. Avec regret parfois de constater que le choix de la commission communale n'est pas toujours celui respecté par celui des organismes HLM.

### **81/2015- Compte-rendu de l'AG "Manche-Tourisme"**

Monsieur CONTENTIN après avoir participé à l'assemblée générale de « Manche Tourisme » présente à son tour le compte rendu de cette réunion.

Il en découle que notre département n'est pas suffisamment connu, et qu'il faut offrir une meilleure image de ce dernier. Le département de la Manche offre 61 offices de tourisme et bureaux d'informations, or il s'avère que les demandes physiques sont en baisse et que les demandes de consultations se font de plus en plus par internet.

En 2014, 507 000 demandes ont été reçues, 72 % concernant des demandes locales Normandie/Bretagne et 38 % pour des demandes concernant la Manche en général.

Le TOP 5 des visites 2014 se présente comme suit :

- 1- L'Abbaye du Mont Saint Michel
- 2- **L'Airborne Museum de Sainte Mère Eglise**
- 3- La Cité de la Mer
- 4- Le Musée du débarquement à Utah
- 5- Le Zoo de Champrépus

Le bilan 2014 exposé au cours de cette réunion était déficitaire, mais la forte motivation pour promouvoir notre département sera le Tour de France 2016.

### **82/2015 - Annonce pour rechercher un médecin**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Mme HEBERT a préparé une annonce qui sera publiée dans le journal « le Quotidien du Médecin ».

Cette publication s'élève à 350 € pour une durée de 2 mois.

Monsieur le Maire rappelle que de son côté, il a eu plusieurs contacts tels que l'URML, l'ARS et la CPAM.

Estimant qu'il y a urgence, après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés AUTORISE Monsieur le Maire à publier cette annonce sans tarder.

### **83/2015 - Point sur la création d'une commune nouvelle**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vendredi 25 septembre prochain à 20 h 30, il faudra se prononcer sur ce sujet.

Une réunion publique sera organisée à la salle des fêtes le jeudi 10 septembre à 20 h 30.

Pour l'instant les communes partantes sont :

Beuzeville au Plain- Chef du Pont - Ecoquénéauville - Foucarville – Ravenoville et Sainte Mère Eglise, soit environ 3 000 habitants.

### **84/2015 - Projet artistique / DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été contacté par Mme PERIO (professeur des écoles) qui souhaite mettre en place un projet artistique pour la classe de CLIS dont elle s'occupe.

Le coût de ce projet théâtre s'élève à 4 900 €, il serait financé par la DRAC à hauteur de 3 500 €, avec un apport de 400 € par la Communauté de Communes, 840 € seraient pris en charge par la coopérative scolaire, d'où un solde à financer par la commune de 160 €, pour l'achat des billets pour accéder au théâtre de Cherbourg.

Le projet étant valorisant pour ces 12 enfants, après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés AUTORISE Monsieur le Maire à prélever cette dépense au même article que les subventions.

### **85/2015 - Acceptation du quota d'avancement de grade suite à avis favorable du Comité Technique Paritaire – filière administrative**

Monsieur le Maire EXPOSE à l'assemblée municipale qu'il a saisi le Comité Technique Paritaire pour la fixation du quota d'avancement de grade dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs de 1<sup>ère</sup> classe.

Il ajoute que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable au cours de sa séance du 16 juin 2015 pour un quota fixé à 100 %.

Après explication sur cette procédure administrative, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, APPROUVE à l'unanimité des membres présents, la décision du Comité technique Paritaire du 16/06/2015.

#### **86/2015 - Acceptation du quota d'avancement de grade suite à avis favorable du Comité Technique Paritaire – Filière médico- sociale**

Monsieur le Maire EXPOSE à l'assemblée municipale qu'il a saisi le Comité Technique Paritaire pour la fixation du quota d'avancement de grade dans le cadre d'emploi des agents spécialisés principaux de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles.

Il ajoute que le Comité Technique Paritaire a émis un avis favorable au cours de sa séance du 16 juin 2015 pour un quota fixé à 100 %.

Après explication sur cette procédure administrative, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, APPROUVE à l'unanimité des membres présents, la décision du Comité technique Paritaire du 16/06/2015.

#### **87/2015 -Création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe –**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe au secrétariat général, à temps non complet, sur la base de 28 h hebdomadaire et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

#### **88/2015 - Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles –**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de créer un poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, à temps complet, sur la base de 35 h hebdomadaire et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

#### **89/2015- Patchwork photos 71<sup>ème</sup> anniversaire**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier envoyé par l'office de tourisme à la mairie. Ce dernier indique que Mr Christophe Cauchard, reporter photographe lors des festivités fera une exposition d'un patchwork photos et d'autres clichés, du 5 septembre 2015 au 5 janvier 2016 au sein de l'office de tourisme de Sainte Mère Eglise.

Monsieur Cauchard se propose de laisser le patchwork à la mairie de Sainte Mère Eglise et demande une participation au coût de réalisation.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés ACCEPTE de prendre en compte la totalité de la dépense soit 180 € et AUTORISE Monsieur le Maire à prélever cette dépense sur le budget communal.

#### **Questions diverses**

- **Permanence des élus**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 la permanence des élus aura lieu le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> samedi du mois aux mêmes horaires.

- **Plan de ville**

Le futur plan de ville est présenté, lorsqu'il sera finalisé, un exemplaire sera implanté dans le square derrière le centre paroissial et un second place du Dr Masselin.

### **PROCHAIN CONSEIL**

Le prochain conseil municipal aura lieu le 25 septembre 2015 à 20h30 en salle du Conseil.

Le Maire,

M. VOISIN S.

Mme MICHEL

Mme MAURER

M. CONTENTIN

Mme HASLEY (absente excusée)

Mme MARIE

Mme JORET

Mme BUZE (absente excusée)

Mme LEFEVRE

M. LACOTTE

Mme HEBERT

Mme MARAIS

Mme DROUET

Mr VOISIN H.

M. SANTINI

Mr HASLEY (absent)

M. PALFREYMAN

Mr BUSSEROLLES

